

Déclaration de DEFENSEprofessionARCHITECTE

le 23 juin 2008

Ainsi donc, l'extension des PPP devrait être adoptée par l'Assemblée Nationale ce mercredi 25 juin.
La veille, le club des PPP aura organisé une visite privée du chantier en cours de l'Hôpital Sud Francilien à Corbeil-Evry à l'attention des députés pour les convaincre des avantages de cette procédure.

Celle-ci serait-elle une nouvelle technique d'achat public, avec ses qualités et ses défauts, donc perfectible et susceptible d'améliorations. C'est la justification avancée aux nombreux amendements défendus par le Conseil National de l'Ordre des Architectes (Cnoa), sans succès hier au Sénat et aujourd'hui à l'Assemblée Nationale qui n'en ont cure. Pour quelle raison ? Parce que le fondement des PPP est, en bouleversant les règles, de privatiser l'ensemble des équipements publics. Rien ne serait épargné, ni les hôpitaux, ni les écoles, ni le logement social. Les 3 grands groupes de la construction, nouveaux propriétaires-gestionnaires pendant 30, 40 ou 60 ans de ces équipements, n'ont que faire :

- du tissu de 185 000 PME et de leur savoir faire devenu inutile après leur étranglement.
- du tissu de centaines d'agences d'architecture moyennes appelées à disparaître au profit de quelques « corporates » de 150 personnes.
- du tissu de milliers de « petits architectes » à qui il restera à se disputer des miettes pour survivre.
- de la « qualité architecturale », pourtant déclarée d'intérêt public en 1977.
- de la Maîtrise d'Ouvrage publique dont l'inaliénabilité de la mission tombe avec la non application de la loi Mop.

Découvrant le complot qui se trame, des centaines d'architectes sont saisis d'une profonde angoisse.

« Que fait l'Ordre ? » est la question qui revient sans cesse.

Le 23 ou le 24 juin, le Cnoa organise avec l'ensemble des syndicats ou associations une conférence de presse d'où DpA a été exclue.

Le 24 juin une page louée dans le journal Le Monde rappellera la liste d'amendements sans lendemain déposés par l'Ordre.

Le 26 juin le Croaif prépare activement le bal des architectes le soir même de l'adoption de la loi, et pour le reste s'en remet au Cnoa (délégation de DpA le 17 juin).

Le 23 ou 24 juin, les Conseils Régionaux qui avaient relevé la tête se prononçant pour une manifestation nationale à Paris, se sont vus enjoindre sans ménagements de suivre le Cnoa et de « porter à leurs députés respectifs les liasses d'amendements » déposés par celui-ci.

Tournant le dos à la nécessaire mobilisation de la profession, comment ces actions de « lobbying » pour « épater la galerie » pendant les discussions à l'Assemblée Nationale pourraient-elles avoir raison d'une loi dont le passage aura ainsi été facilité ?

Qui peut dire que le rassemblement de l'ensemble des architectes à l'appel de l'Ordre n'aurait pas eu d'impact ?

Il n'empêche, la question de l'abrogation de cette loi demeure; et les architectes continueront de faire entendre leur voix comme ils l'ont fait magnifiquement en Bretagne, en Alsace, et dans bien d'autres régions malgré les obstacles dressés devant eux. Cette bataille, dans laquelle DpA a tenu toute sa place, comme à Rennes en répondant à l'invitation du Conseil Régional, se poursuivra.

DpA appelle tous ceux qui y ont participé à les rejoindre et organise une première réunion publique pour renforcer DpA en vue de préparer la rentrée :

RÉUNION PUBLIQUE D'ARCHITECTES le samedi 5 juillet à 10h

Salle des ingénieurs

(Ste Encouragement de l'Industrie Nationale)

4, PLACE ST-GERMAIN DES PRÉS - 75006 à PARIS

Contactez-nous à :

defenseprofessionarchitecte@gmail.com

